

DECLARATION SUR L'HONNEUR (*)

MODE DE PASSATION : Marché passé par appel d'offres ouvert sur offres de prix N° : **01/NHKK/BH/2025** en vertu de l'article 33 paragraphe 1 alinéa 1 et l'article 34 paragraphe 3 alinéa 3 de l'arrêté du Ministre des Habous et des Affaires Islamiques n° 258.13 du 6 Dou Lkiada 1434 (13 septembre 2013).

Objet du marché : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU TROIS IMMEUBLES R+3 AU LOTISSEMENT AL AMAL 3 A COMMUNE KSAR EL KEBIR PROVINCE DE LARACHE TITRES FONCIERS T65170/36, T65171/36 ET T65172/36.

A. POUR LES PERSONNES PHYSIQUES (1)

Je soussigné, (Nom, prénom, et qualité), agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte

Numéro de tél : Numéro du fax :

Adresse électronique : Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,

Adresse du domicile élu :

Affilié à la CNSS sous le n° :

Numéro de l'Identifiant Commun de l'Entreprise (ICE) :

Inscrit au registre de commerce de (Localité) sous le n°

N° de taxe professionnelle

N° du compte courant postal-bancaire ou à la TGR (RIB).



B. POUR LES PERSONNES MORALES (1)

Je soussigné, (Nom, prénom, et qualité) agissant au Nom et pour le compte de.....

Numéro de tél : Numéro du fax :

Adresse électronique :

Agissant au nom pour le compte de (Raison sociale et forme juridique de la Société) au capital de

Adresse du siège social de la société

Adresse du domicile élu

Affiliée à la CNSS sous le n°

Inscrit au registre sur commerce (Localité) sous le n°.....

N° de taxe professionnelle

N° du compte courant postal-bancaire ou à la TGR (RIB), en vertu des pouvoirs qui me sont conférés ;

Numéro de l'identifiant commun de l'entreprise.....en vertu des pouvoirs qui me sont conférés ;

- Déclare sur l'honneur

1. Je m'engage à couvrir, dans les limites fixées dans le cahier des charges, par une police d'assurance, les risques découlant de mon activité professionnelle ;
2. Que je remplis les conditions prévues à l'article 14 de l'arrête du Ministère des Habous et des Affaires Islamiques n° 258.13 du 6 Dou Lkiada 1434 (13 septembre 2013) fixant le règlement des marchés des travaux, fournitures et des services conclu par l'Administration des Habous au profit des Habous Publics ;
3. M'engager, si j'envisage de retour à la sous-traitance :
 - À m'assurer que les sous-traitants remplissent également les conditions prévues par l'article 14 de l'arrête du Ministère des Habous et des Affaires Islamiques n° 258.13 du 6 Dou Lkiada 1434 (13 septembre 2013) fixant le règlement des marchés des travaux, fournitures et des services conclu par l'Administration des Habous au profit des Habous Publics ;
 - Que celle-ci ne peut dépasser 50% du montant du marché, ni pour porter sur prestations constituant le lot ou le corps d'état principal prévues dans le cahier des prescriptions spéciales, ni sur celle que les maitres d'ouvrage a prévues dans ledit cahier ;
4. M'engager à ne pas recourir sans par moi-même ou par personne interposée à des pratiques de fraude ou de corruption de personnes qui interviennent à quelque titre que ce soit dans les différentes procédures de passation, de gestion et d'exécution du présent marché ;
5. M'engage à ne pas faire par moi-même ou par personne interposée, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusions du présent marché.
6. Atteste que je ne suis pas en situation de conflit d'intérêt tel que prévu à l'article 19 de l'arrête du Ministère des Habous et des Affaires Islamiques n° 258.13 précité ;
7. Je reconnais avoir pris connaissance des sanctions prévues par les articles 40 de l'arrête du Ministère des Habous et des Affaires Islamiques n° 258.13 précité.
8. Etant en redressement judiciaire j'atteste que je suis autorisé par l'autorité judiciaire compétente à poursuivre l'exercice de mon activité (*) ;
9. Atteste que je ne suis pas en liquidation judiciaire.

Fait à, le

Signature et cachet du concurrent

(1) Pour les concurrents non installés au Maroc, sont tenus de fournir l'équivalent des attestations visées aux paragraphes 3,4 et 6 de l'article 39 de l'arrêté 258.13 délivrées par les administrations ou les organismes compétents de leurs pays d'origine ou de provenance.

(2) A supprimer le cas échéant.